

s'il eût voulu, voter pour le bill ou le combattre.

Permettez-moi d'attirer l'attention de la Chambre sur les paroles qu'a prononcées l'honorable chef de l'opposition au sujet de ce bill. A la page 3926 des "Débats," je vois qu'il s'est exprimé comme suit :

Je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur cette question qui est d'une très grande importance. J'ai écouté non seulement avec le plus vif intérêt, mais en les approuvant en partie, les paroles de l'honorable préopinant (M. Blair). Il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord ; c'est qu'il est impossible d'évaluer trop haut les énormes richesses minérales que possède la Colombie-Anglaise. Nous sommes tous d'avis, j'en suis persuadé, qu'il est du devoir du gouvernement de prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour établir, aussi promptement que possible, des voies de communication entre l'immense Nord-Ouest, la partie est de la Confédération et cette grande région minière.

Il approuve ce qui a été fait et il ajoute (page 3932) :

Je dois aux honorables membres de la droite et à la Chambre, sans distinction de parti, de leur faire connaître ces faits en toute franchise et comme ils se présentent à mon esprit. Le comité va naturellement conclure de ce que j'ai dit que je suis prêt à appuyer cette résolution importante qui nous est maintenant soumise. Je n'hésite pas à dire que je la vois avec faveur — et je vais exposer brièvement au comité les raisons que j'ai de prendre cette attitude. J'ai cru que je faisais une chose sage et judicieuse, dans les intérêts du Canada, lorsque je me suis engagé à travailler à l'accomplissement de cette entreprise.

On me rappelle maintenant que les membres conservateurs de l'opposition craignaient beaucoup que le gouvernement n'acceptât pas le plan qu'ils avaient adopté, ou un autre semblable et ne construisît pas ce chemin de fer. Et, cependant, voilà l'un des actes que les membres de la gauche reprochent le plus bruyamment au gouvernement, tant dans cette enceinte qu'au dehors, et qu'ils appellent une des transactions louches de l'administration actuelle. Un de mes collègues me fait observer, me rappelle que les membres conservateurs de cette Chambre calculaient, avec beaucoup de sollicitude, combien de temps le Sénat prendrait pour étudier et adopter ce bill.

L'honorable député de Leeds-sud (M. Taylor), après s'être livré à quelques-unes de ces attaques personnelles que l'honorable député de Toronto-ouest (M. Osler) a si énergiquement condamnées ce soir, et après s'être servi des épithètes les plus fortes qu'il a pu trouver dans son répertoire à l'adresse de chacun des membres du ministère, nous a dit en quels termes le discours du Trône aurait dû être conçu. Lorsque je le voyais rédiger ainsi un discours pour le Gouverneur général, je me demandais où il avait puisé toute cette science parlementaire. Je savais qu'il n'avait jamais été secrétaire d'Etat et qu'il n'avait été membre d'aucun gouvernement, mais je me rappelle qu'il avait signé de sa main une proclamation, fait au nom de

la reine, défendant aux pêcheurs et aux bateaux de je ne sais plus quel endroit étranger, de venir exercer leur industrie dans les eaux canadiennes. Alors, j'ai compris que cette expérience pouvait raisonnablement lui donner le droit de faire le discours que, suivant lui, Son Excellence aurait dû prononcer à l'ouverture du parlement.

L'honorable député de Dundas (M. Broder) a prononcé ce soir un intéressant discours. Nous savons tous que l'honorable député est un excellent orateur populaire dont on recherche beaucoup le concours dans une élection ; et il est évident, après le spectacle qu'il nous a donné ce soir, qu'il peut rendre d'excellents services. Je suis certain que la Chambre a rarement l'occasion d'entendre un discours aussi amusant que celui qu'il vient de prononcer en invoquant son fameux livre rouge. Je me demande de quelle façon il a obtenu ce livre qu'il nous dit venir de si loin.

Au sujet de la question du Sénat dont il n'est pas parlé dans le discours du Trône, mais qu'on a discuté ici à satiété, je réserve ce que j'ai à dire sur la matière jusqu'au moment où la Chambre sera saisie du projet de réforme que l'on nous soumettra. Quant à ceux qui disent que le Sénat était une garantie donnée à l'époque de la Confédération, je leur ferai observer que cela signifie simplement que ce corps fut institué comme une des branches de la constitution de ce pays.

En 1841, lors de l'union des deux Canadas, on établit un conseil législatif qui était autant une garantie pour la province de Québec que le Sénat à l'époque de la Confédération. En 1854, il y eut dans le pays un sentiment de mécontentement et un mouvement d'agitation qui induisirent l'Assemblée législative à envoyer une adresse en Angleterre ; et le parlement impérial adopta une loi donnant à l'Assemblée le pouvoir de changer le Conseil législatif en le rendant électif. A l'époque de l'union, le Conseil législatif se composait de pas moins de vingt membres nommés par la Couronne. Ce nombre fut porté à quarante-huit, et on décréta que le Conseil législatif serait électif. Le Canada a bien alors obtenu ce changement, et j'en conclus que, si on veut modifier la constitution du Sénat, les provinces de la Confédération doivent demander la réforme de ce corps. Si le peuple parle, il faudra obéir. La majorité doit gouverner dans ce pays, et j'ose affirmer qu'il y a dans la Chambre rouge, plus d'un sénateur qui, non seulement, voterait en faveur d'un changement, mais saluerait avec joie une réforme qui mettrait cette branche de nos institutions en harmonie avec l'esprit du siècle et ferait disparaître ce qui est aujourd'hui une anomalie et un anachronisme.

Si l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux) n'avait pas cité les paroles de John Bright au sujet du Sénat, je l'aurais fait, car c'est l'opinion d'un profond penseur, et d'un homme d'Etat prévoyant. Je dois ajou-